

Commune de VINASSAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 08 février à 18h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Victor FUERTES, 1^{ER} Adjoint en raison du Maire, empêché.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	20

Date remise convocation et affichage
03/02/2023

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Présents :

ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, FOURGOUS Anne Marie, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Empêché : ALDEBERT Didier, Maire.

Procurations :

LAMBOURSAIN Séverine procuration à FERAL Sophie.

AYMAR Patrick à FUERTES Victor.

Secrétaire de séance : LOPEZ Quentin

N° 2023- 005 Modification du tableau des effectifs


Le Maire,

- Rappelle la création des postes afin de permettre les avancements de grades.
- Propose de modifier le tableau des effectifs 2023.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la modification du tableau des effectifs nécessaire au fonctionnement des services qui prendra effet à compter du 1^{er} juin et du 1^{er} septembre 2023 (tableau joint).
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à ces emplois seront inscrits au budget primitif de la Commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures Au registre sont les signatures.


Victor FUERTES
